

Monsieur et cher client,

Nous avons pris connaissance de votre courrier concernant la vente de bars de pêche en période de fraie dans votre magasin CARREFOUR de VANNES.

Nous avons été sollicités il y a peu sur le même sujet et avons discuté de ce point au sein d'un groupe de travail Carrefour chargé des décisions liées aux problèmes d'exploitation des espèces marines et d'eau douce auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement. Votre remarque vient donc alimenter notre réflexion.

Nous avons re-sensibilisé l'ensemble de nos équipes pour qu'aucune mise en avant de bar de pêche n'ait lieu durant la période de fraie afin de disposer de l'offre des produits du marché sans favoriser une demande et motiver ainsi la pêche.

Nous tenons à vous indiquer que nous sommes respectueux de l'analyse des spécialistes et législateurs qui aboutit à la mise en place de quotas ou interdictions de pêche pendant les périodes de reproduction. Nous veillons à respecter et faire respecter la réglementation, notamment les tailles minimales des produits de la mer, par nos magasins ainsi que par les professionnels de la pêche avec qui nous collaborons. A ces fins, Carrefour s'est doté d'une équipe d'agréés qui vérifient chaque nuit sur nos plateformes la conformité des produits (respect des tailles minimales, des étiquetages, de la fraîcheur des produits, de leur présentation,...).

Afin de limiter la pression sur les ressources halieutiques, nous favorisons le report des volumes de vente vers des espèces d'aquaculture. Ainsi en 2006, 68 % des ventes de bar étaient d'origine aquacole.

De manière plus générale, le groupe Carrefour s'est engagé à développer une gamme de produits issus d'une pêche responsable afin de concilier les principes de gestion durable, les exigences du Groupe en matière de qualité sanitaire et de régularité d'approvisionnement. Cette gamme respectueuse des écosystèmes est signalée par un logo (deux mains entourant un poisson).

Cette politique de développement durable s'est également traduite par la mise en place :

- de Filières Qualité Carrefour, véritables partenariats avec le monde de l'élevage et de la pêche, pour différentes espèces de poissons ;
- de recherche prospective en direction d'une aquaculture d'espèces essentiellement herbivores, afin de limiter la pression exercée sur les stocks halieutiques par la pêche minotière.

Nous espérons que ces éléments vous ont rassuré sur la volonté réelle de CARREFOUR de s'engager à long terme dans la protection de l'environnement. Nous allons faire part de ce dossier à notre fédération afin de proposer une action coordonnée des différentes enseignes qui y sont représentées. Nous vous prions d'agréer, Monsieur et cher client, l'expression de nos salutations distinguées.